

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de juillet deux mille vingt et un (5 juillet 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller

M. Nicolas Gauthier et M. Gaëtan Léveillé, conseillers, sont absents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-047, daté du 18 juin 2021, qui déclare la région de la Mauricie en zone verte;

CONSIDÉRANT qu'en zone verte, il est permis de tenir des séances du conseil municipal en présence du public tout en respectant les règles sanitaires prescrites par la santé publique, soit la distanciation sociale, le port du couvre-visage et un nombre maximum de personnes;

2021-07-149

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance du conseil sera tenue devant public, tout en respectant les règles sanitaires prescrites par la Santé publique, soit la distanciation sociale, le port du couvre-visage et un nombre maximum de personnes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Être, c'est accepter que l'on ne peut être parfait et se rappeler que les autres non plus. »

Francis Pelletier

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Remplacement de l'entente signée le 20 avril 2021 relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (modification de l'article 4 – Siège social)

7. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale » pour le projet de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé

8. Autorisation à demander des soumissions publiques – Remplacement d'un ponceau du 4^e Rang

9. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation - Honoraires professionnels pour la vérification annuelle

11. Nomination d'un premier répondant – Monsieur Marco Héon

12. Nomination d'un premier répondant – Madame Jessica Simard

13. Ministère des Transports (MTQ) - Demande de modification des dispositions au sujet du stationnement sur le chemin des Dalles

14. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 561, 4^e Rang, lot 2 545 437 du cadastre du Québec

15. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 171, rue Principale, lot 2 546 818 du cadastre du Québec

16. Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin - Demi-Marathon Marcel-Jobin

17. Demande de prêt de matériel – Comité organisateur de l'Ouvroir – Vente de garage

18. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et de la Société Saint-Jean-Baptiste – Activités de la Fête nationale du Québec

19. Affaires diverses

Période de questions

20. Clôture de la séance

2021-07-150

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de juillet 2021. Il se dit très heureux de reprendre les séances du conseil municipal devant public, après plusieurs mois en visioconférence.

Premièrement, il revient sur la soirée d'information qui a eu lieu le 21 juin dernier au Centre communautaire où plus de 60 résidents étaient présents et qui portait sur le projet de développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond. Il mentionne que les

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

membres du conseil municipal, qui étaient tous présents, ont pris bonne note des inquiétudes des citoyens relativement à la capacité d'approvisionnement en eau potable, au risque de contaminations de leur puits privé en raison de l'installation de fosses septiques et du sel de déglacage et relativement au respect du règlement en matière d'abattage d'arbres. Des études seront réalisées afin de s'assurer que tout soit conforme aux normes en vigueur.

Deuxièmement, le maire aborde la situation relative à l'interdiction d'arrosage en raison du niveau de la nappe phréatique qui est trop bas. Il annonce qu'une levée partielle de l'interdiction a été permise par la municipalité à la suite de précipitations reçues dernièrement. Il souligne que la municipalité a modifié la réglementation pour l'arrosage et assurera un suivi de la situation.

Pour terminer, le maire félicite les membres du Comité culturel et de la Société Saint-Jean-Baptiste pour la tenue d'activités lors de la Fête nationale du Québec qui ont connu un franc succès.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2021-07-151

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2021-07-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2021-07-152

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2021-07-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2021-07-153

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 juin 2021*, totalisant 166 716,81 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 juin 2021*, au montant de 515 859,39 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Remplacement de l'entente signée le 20 avril 2021 relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (modification de l'article 4 – Siège social)

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 12 avril 2021 autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale avec les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, telle que cette entente était annexée à la résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 4 (siège social de la Régie);

CONSIDÉRANT le texte de l'entente ainsi remplacée qui est soumis au conseil ce jour;

CONSIDÉRANT que les seules modifications apportées à l'entente déjà signée entre les parties sont celles que l'on retrouve à l'article 4 (lieu du siège social de la Régie) de même qu'à l'article 14 (remplacement de l'entente antérieure);

2021-07-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale avec les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite;

QUE le conseil désigne M. Robert Landry, maire, comme délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé;

QUE le conseil désigne M. Richard St-Pierre, conseiller, comme substitut pour remplacer le délégué en cas d'absence;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente et tous autres documents aux fins de donner plein effet à la présente résolution;

QUE ladite entente soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin qu'elle soit approuvée, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

7. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale » pour le projet de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale » du *Fonds régions et ruralité*;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin désirent présenter un projet de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé dans le cadre de ladite aide financière;

2021-07-155

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à participer au projet de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale » du *Fonds régions et ruralité*;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Paulin organisme responsable du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Autorisation à demander des soumissions publiques – Remplacement d'un ponceau du 4^e Rang

2021-07-156

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour le remplacement d'un ponceau du 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif

2021-07-157

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation - Honoraires professionnels pour la vérification annuelle

2021-07-158

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour les services professionnels d'un vérificateur externe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

11. Nomination d'un premier répondant – Monsieur Marco Héon

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants à l'égard de la candidature de monsieur Marco Héon à titre de premier répondant;

2021-07-159

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marco Héon à titre de premier répondant au sein du service des Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Nomination d'un premier répondant – Madame Jessica Simard

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants à l'égard de la candidature de madame Jessica Simard à titre de premier répondant;

2021-07-160

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Jessica Simard à titre de premier répondant au sein du service des Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Ministère des Transports (MTQ) - Demande de modification des dispositions au sujet du stationnement sur le chemin des Dalles

CONSIDÉRANT que le stationnement de voitures sur le chemin des Dalles, des deux (2) côtés de la voie, entre la rue Principale et le Petit-Saint-Étienne, nuit à la circulation des cyclistes et des piétons;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de voitures qui empruntent le chemin des Dalles, ce qui devient dangereux pour les cyclistes et les piétons qui doivent quitter l'accotement et contourner vers le milieu de la voie les voitures qui y sont stationnées pour continuer leur trajet;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route de juridiction provinciale;

2021-07-161

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'envoi d'une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il modifie les dispositions au sujet du stationnement en l'interdisant en tout temps sur le chemin des Dalles, sur les deux (2) côtés de la voie, de l'intersection de la rue Principale jusqu'au chemin Petit-Saint-Étienne, pour faciliter la circulation des cyclistes et des piétons et voir ainsi à leur sécurité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 561, 4^e Rang, lot 2 545 437 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un chenil comprenant ces installations : bâtiments et enclos à 8 mètres de la ligne latérale gauche du terrain et à 19 mètres de la ligne latérale droite et de la

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

rue Jean (rue privée) sur la propriété sise au 561, 4^e Rang, sur le lot 2 545 437 du cadastre du Québec, situé dans la zone 227;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 50 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance séparatrice de 20 mètres entre un bâtiment où s'exerce l'usage d'un chenil et une ligne de terrain, et une distance de 60 mètres entre un bâtiment où s'exerce l'usage d'un chenil et une rue privée ou publique;

CONSIDÉRANT que les distances séparatrices proposées dans la demande, soit 8 mètres entre le chenil et la ligne latérale gauche du terrain et 19 mètres entre le chenil et la ligne latérale droite et la rue Jean (rue privée), ne sont pas assez élevées par rapport à ce qui est prescrit dans le *Règlement de zonage* 405-2018;

CONSIDÉRANT que l'approbation de cette demande occasionnerait une perte de quiétude dans le voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2021-07-162

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 545 437 du cadastre du Québec, situé dans la zone 227, à l'effet d'autoriser l'implantation d'un chenil comprenant ces installations : bâtiments et enclos à 8 mètres de la ligne latérale gauche du terrain et à 19 mètres de la ligne latérale droite et de la rue Jean (rue privée) sur la propriété sise au 561, 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 171, rue Principale, lot 2 546 818 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement de 7,92 mètres sur 6,10 mètres (26 pieds sur 20 pieds) d'un garage existant de 7,92 mètres sur 9,75 mètres (26 pieds sur 32 pieds), ce qui porterait sa superficie totale à plus ou moins 125,60 mètres carrés (1352 pieds carrés) sur la propriété sise au 171, rue Principale, sur le lot 2 546 818 du cadastre du Québec, situé dans la zone 328;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit pour un garage détaché du bâtiment principal une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un terrain ayant une superficie supérieure à 2000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs sur le voisinage et que l'agrandissement du garage n'affectera pas l'aspect esthétique de l'ensemble des constructions dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2021-07-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 818 du cadastre du Québec, situé dans la zone 328, à l'effet d'autoriser l'agrandissement de 7,92 mètres sur 6,10 mètres (26 pieds sur 20 pieds) d'un garage existant de 7,92 mètres sur 9,75 mètres (26 pieds sur 32 pieds), ce qui portera sa superficie totale à plus ou moins 125,60 mètres carrés (1352 pieds carrés) sur la propriété sise au 171, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin - Demi-Marathon Marcel-Jobin

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Nicole L. Jobin, datée du 3 juin 2021, dans laquelle elle demande l'autorisation d'utiliser une partie du 6^e Rang et du 7^e Rang, dans le cadre de la 25^e et dernière édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin, organisée par l'Académie sportive Marcel-Jobin, le samedi 25 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette activité est sanctionnée par la Fédération d'athlétisme québécoise et que les règles sanitaires mises en place respecteront celles prescrites par la Santé publique;

2021-07-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, à la demande de madame Nicole L. Jobin, d'autoriser, le samedi 25 septembre 2021, l'emprunt de rues de la municipalité pour la tenue de la 25^e et dernière édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin, organisée par l'Académie sportive Marcel-Jobin : soit une partie du 6^e Rang et du 7^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de prêt de matériel – Comité organisateur de l'Ouvroir – Vente de garage

CONSIDÉRANT la correspondance de madame France Samson, responsable du Comité local des affaires économiques pour l'Ouvroir, datée du 1^{er} juin, dans laquelle elle demande l'emprunt du grand chapiteau blanc (avec les côtés) afin de protéger les gens en cas de mauvais temps, ainsi que l'emprunt d'une douzaine de tables, dans le cadre d'une vente de garage qui se tiendra les 11 et 12 septembre prochains dans le stationnement du presbytère;

CONSIDÉRANT que l'événement aura lieu en conformité avec les règles sanitaires prescrites par la Santé publique;

2021-07-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt, aux responsables du comité organisateur de l'Ouvroir, du grand chapiteau blanc (avec les côtés) afin de protéger les gens en cas de mauvais temps, ainsi que le prêt d'une douzaine de tables, dans le cadre d'une vente de garage qui se tiendra les 11 et 12 septembre prochains dans le stationnement du presbytère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et de la Société Saint-Jean-Baptiste – Activités de la Fête nationale du Québec

2021-07-166

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel et de la Société Saint-Jean-Baptiste qui ont organisé les activités dans le cadre de la Fête

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

nationale du Québec, dont les feux d'artifice, une parade et un rallye historique, qui ont connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h;
Fin : 21 h.

20. Clôture de la séance

2021-07-167

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.